



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2317

Groupe scolaire temporaire Kennedy - Opération n° 08131002 - Installation de modulaires maternelle et restaurant - Square Varichon, 30 avenue Paul Santy, à Lyon 8e - Opération n° 08018708 - Installation de modulaires élémentaire et travaux intérieurs - Mairie du 8ème arrondissement, 12 avenue Jean Mermoz, à Lyon 8e - Adaptation du montant des opérations et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Direction de la Construction

**Rapporteur** : M. CHAPUIS Gautier

**SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETARE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2317 - GROUPE SCOLAIRE TEMPORAIRE KENNEDY - OPERATION N° 08131002 - INSTALLATION DE MODULAIRES MATERNELLE ET RESTAURANT - SQUARE VARICHON, 30 AVENUE PAUL SANTY, A LYON 8E - OPERATION N° 08018708 - INSTALLATION DE MODULAIRES ELEMENTAIRE ET TRAVAUX INTERIEURS - MAIRIE DU 8EME ARRONDISSEMENT, 12 AVENUE JEAN MERMOZ, A LYON 8E - ADAPTATION DU MONTANT DES OPERATIONS ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2021-2026 qui comprend le projet « Groupe scolaire Kennedy - Démolition et reconstruction neuve ».

Par délibération n° 2021/1144 du 30 septembre 2021, vous avez approuvé le lancement des études de l'opération « Groupe scolaire Kennedy Démolition reconstruction » et l'affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006.

Par délibération n° 2022/1741 du 19 mai 2022, vous avez approuvé le lancement des opérations n° 08131002 Groupe scolaire temporaire Kennedy - Installation de modulaires maternelle et restaurant - Square Varichon, 30 avenue Paul Santy, à Lyon 8<sup>ème</sup> ; et n° 08018708 Groupe scolaire temporaire Kennedy - Installation de modulaires élémentaire et travaux intérieurs - Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement, 12 avenue Jean Mermoz, à Lyon 8<sup>ème</sup>.

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle des « Aménagements scolaires 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00006.

Dans le cadre de la démolition-reconstruction du groupe scolaire Kennedy, il est prévu d'installer des bâtiments modulaires répartis sur deux sites :

- le square Varichon pour l'école maternelle et le restaurant scolaire ;
- les parkings situés de part et d'autre de la mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement pour les classes de l'école élémentaire.

Les travaux liés à l'installation des bâtiments modulaires comprennent, pour chaque site, l'installation de chantier, les voiries réseaux divers, l'élagage et l'abattage d'arbres, les clôtures, portails et glissières, les terrassements et fondations, les branchements auprès des divers concessionnaires, le courant faible, ainsi que l'aménagement de la cuisine du restaurant scolaire, la remise en état des terrains en fin d'opération.

Des travaux de réaménagement au sein des locaux de l'ancien commissariat situé dans le bâtiment de la mairie seront également réalisés pour accueillir les animateurs sportifs.

La livraison de toutes ces opérations est programmée pour mars 2023.

Après consultation des entreprises, le coût global de l'opération doit être porté à 2 318 000 €TTC (valeur novembre 2022, hors découverte éventuelle d'amiante). Ces opérations seront financées par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements scolaires 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00006.

L'adaptation est répartie comme suit par opération :

- n° 08131002 « Groupe scolaire temporaire Kennedy - Installation de modulaires sur le site Square Varichon : le montant initial de 657 000 €TTC est porté à 997 000 € TTC.

Suite aux études de projet et au contexte économique actuel, une augmentation de montant s'avère nécessaire pour les raisons suivantes :

- surcoûts de fondations en béton armé, études et travaux de voiries réseaux divers (VRD)/terrassement et surcoût de clôtures ;
- gestion des eaux pluviales à la parcelle et études des puits perdus et des caniveaux ;
- courant faible : fibre optique pour jonction des deux sites de l'école.

- n° 08018708 « Groupe scolaire temporaire Kennedy - Installation de modulaires et travaux intérieurs sur le site de la Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement : le montant initial de 1 206 000 €TTC est porté à 1 321 000 €TTC.

Suite aux études de projet et au contexte économique actuel, une augmentation de montant s'avère nécessaire pour les raisons suivantes :

- surcoût de fondations en béton armé, études et travaux de VRD/terrassement et surcoût de clôtures.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, n° 2021/1144 du 30 septembre 2021, n° 2022/1741 du 19 mai 2022, et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

## **DELIBERE**

- 1- Le nouveau montant de l'opération n° 08131002, « Groupe scolaire temporaire Kennedy - Installation de modulaires maternelle et restaurant sur le square Varichon », est approuvé.

- 2- Le nouveau montant de l'opération n° 08018708, « Groupe scolaire temporaire Kennedy - Installation de modulaires élémentaire et travaux intérieurs sur le site de la mairie du 8<sup>ème</sup> », est approuvé.
- 3- Ces opérations seront financées par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements scolaires 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00006.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme n° 00006, AP n° 2021-1, opérations n° 08131002 et n° 08018708, et imputée aux chapitres 20, 23, et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- Pour l'opération n° 08131002

2022 :	597 000 €
2023 :	200 000 €
2024 :	0 €
2025 :	200 000 €

- Pour l'opération n° 08018708 :

2022 :	671 000 €
2023 :	500 000 €
2024 :	0 €
2025 :	150 000 €

- 5- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET